

*Recommandations dans une perspective de développement viable
concernant le projet de privatisation de la centrale du réservoir
Taureau par le groupe Innergex II*

MÉMOIRE

De

François LaForest

DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS DU BAPE

Décembre 2005

Présentation de l'auteur

C'est par souci de la protection de l'environnement ainsi que par mon expérience personnelle que je me sens interpellé à produire ce mémoire à titre de citoyen. Professionnellement, après avoir œuvré pendant près de vingt ans dans le domaine de la santé j'ai parallèlement été tour à tour secrétaire, président et vice-président de l'Association pour la protection du Lac Taureau inc. Cette expérience m'a permis de participer activement à la mise en place du Parc régional du Lac Taureau et surtout de travailler à sensibiliser la population locale aux problématiques environnementales. Actuellement, je suis à compléter une maîtrise en sciences de l'environnement.

Introduction

Dans le cadre de cette commission, les principaux enjeux, retenus ici, seront principalement la pertinence de la privatisation de ce barrage sur la rivière Matawin, puis, les questionnements des populations concernées, tant en amont qu'en aval, concernant la gestion hydrique du réservoir.

Le présent document va surtout s'attarder sur le dernier point. Volontairement les points techniques qui relèvent de l'ingénierie du projet ne feront pas l'objet de la présente analyse. Également, l'impact sur la faune ichtyologique semble ponctuel et relatif au moment de l'aménagement de la minicentrale. Les mesures d'atténuation, proposées dans l'ensemble par le promoteur (DA1), tout en tenant compte des réponses aux recommandations du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), semblent répondre également à des attentes normales compte tenu de la nature du projet.

Surtout, la prise en considération que le projet vise un milieu déjà aménagé nous impose une perspective particulière dans le cas présent.

Le Québec, au début du dernier siècle, s'est doté d'un ensemble de barrages sur certaines de ses rivières, créant ainsi un nombre important de réservoirs afin de produire de l'énergie hydro-électrique tout en favorisant le contrôle du débit des rivières harnachées. Aussi, parallèlement, ce développement était d'abord fortement lié à l'activité forestière, par l'usage des plans d'eau et des rivières pour le transport des billes de bois. (MEQ.1993). La nationalisation des corporations vouées à la production d'énergie hydroélectrique, dans les années soixante, a permis de regrouper autour d'un seul joueur, Hydro-Québec, la gestion des barrages et des réservoirs.

Lorsque l'industrie du camionnage prit la relève du flottage de bois, à partir des années '80, il se produisit alors un changement de vocation des réservoirs et des rivières qui n'étaient plus ainsi, monopolisés par l'activité forestière.

De façon plus précise, c'est dans ce contexte que naîtra la problématique de la gestion de la cote du niveau d'eau du réservoir Taureau. C'est un cas qui résume la complexité des aménagements de territoire au sein d'une communauté qui tente de s'organiser, tant bien que mal, au milieu d'intérêts parfois divergents.

Poser un regard critique sur les démarchages entourant ce dossier, constitue une belle opportunité et c'est l'occasion d'une remise en question des attentes que nous avons vis-à-vis des milieux aménagés en regard de leur capacité de support. Ceci, également, dans le cadre de l'actuelle politique mise en place par le gouvernement concernant la privatisation des centrales de moins de 50 MW.

Mise en contexte historique

En 1930, la Shawinigan Power & corps. noie une surface de 126 Km² à même un tributaire de la rivière St-Maurice, la rivière Matawin. Aussi, le niveau d'eau sera géré à une cote de 358, 14m depuis sa mise en opération, jusqu'à la fin des activités de flottage de bois à partir de la fin des années quatre-vingt. Sur près de soixante ans, ce milieu artificiel voit une certaine forme de naturalisation de ses rives, et ce, malgré un important marnage de 15,4m annuellement. Le marnage étant la variation annuelle du niveau d'un réservoir, le Taureau a l'un des plus important au Québec. (GDG.1993).

Ainsi, il se crée, à même les tributaires de la rivière Matawin et les lacs qui existaient déjà, avant la mise en eau du réservoir, tout un ensemble de baies, de zones humides qui n'existaient pas auparavant. L'on peut parler d'une sorte d'écosystème particulier, issu d'un croisement d'activités anthropiques et d'une nature qui a dû s'adapter, en quelque sorte, à cette forme d'aménagement.

Incidemment, lorsque cessent les opérations de flottage de bois, villageois et touristes découvrent une vaste étendue d'eau avec de nombreuses plages sablonneuses ainsi que de nombreuses îles. L'accès au réservoir devient aussi plus facile et la navigation de plaisance moins périlleuse, étant donnée l'absence de bille de bois flottant à la dérive. Donc, beaucoup plus de nouveaux espaces qui génèrent une augmentation importante de la villégiature, mais aussi, en nombre, du tourisme.

La gestion hydrique de la cote : Un principal enjeux et analyse critique de la problématique

Une forte pression, de la part des promoteurs et des commerçants, est exercée pour une gestion plus basse de la cote initiale d'exploitation en période estivale. Vu l'attrait suscité par les plages, ils en veulent plus que ce que leur offre la cote initiale. D'autre part, paradoxalement, les principaux soucis des riverains étaient initialement de maintenir une cote suffisamment élevée afin de pouvoir pratiquer des activités nautiques tout en préservant les infrastructures, les quais, déjà en place. Ces derniers étant construits en fonction d'une cote élevée. Ce n'est que plus tardivement que la notion d'impact sur l'environnement fût prise en compte par les riverains, entre autres par la sensibilisation et les programmes alors subventionnés par le ministère de l'Environnement. C'est sur cette base que s'articule maintenant ce débat. Parallèlement, le site fut l'objet d'un projet de réensemencement de poissons qui nécessiterait une gestion plus haute de la cote hivernale. À cet effet, HQ a elle-même financé une étude (GDG Environnement Ltée. Hydro-Québec, Région Mauricie. 1993) dont les recommandations étaient de gérer une cote hivernale plus élevée, soit 346m. Aussi, dans cette même étude, en reconnaissant l'historicité d'une exploitation à 358,14 m sur près de soixante ans, cette dernière a fourni un argument de taille aux riverains et ceux qui défendent une cote plus élevée qui correspond davantage au degré de renaturalisation des berges.

D'autre part, seule l'Association pour la Protection du Lac Taureau (APLT) avait demandé une étude sur le degré d'artificialisation, dans le cadre du Programme des lacs en 1986. Mais, c'était le début des coupes budgétaires et ce programme ainsi que d'autres disparurent. Vingt ans plus tard, la pertinence d'une étude sur la capacité de support du milieu dépasse largement un programme comme celui du réensemencement de doré jaune où des enquêtes sur le profil des usagers de ce dernier. En effet, comment justifier toutes ces démarches si nous n'avons pas tout d'abord procédé à une sorte de bilan de santé du secteur visé.

Dans ce litige, une position claire correspond à celle des promoteurs et des agents de développement économique qui mettent l'emphase sur une cote basse à cause de l'attrait «récréotouristique» que suscite l'abondance de plage.

D'ailleurs, l'absence de justification et de documents pour appuyer leurs thèses ainsi que l'absence de toute étude d'impact environnementale, non seulement rend leurs demandes peu crédibles, au niveau environnemental, mais peut générer des conflits d'usages.

Également, l'association des riverains, dès ses premières années, à utiliser l'ancien programme des lacs du ministère de l'Environnement, à l'époque, pour financer la mise en place d'une règle bathymétrique sur la façade est du quai fédéral, par un arpenteur géomètre, un biogéographe ainsi qu'un ingénieur, à titre bénévole, d'Hydro-Québec (fig.1). Bien que cette règle ne peut techniquement nous donner une lecture de la cote en période d'étiage, cette dernière nous a assuré une lecture de la gestion du réservoir en période estivale qui correspond aux données fournies par la société d'État que l'on retrouve d'ailleurs sur différents documents d'archives d'Hydro-Québec dont celui à l'annexe de l'étude effectuée par GDG- Environnement, portant sur la période de 1949-1993, concernant la faisabilité de l'ensemencement en doré jaune (GDG 1993). Une étude commandée par HQ .

Les études d'Hydro-Québec portent, pour la plupart, sur les impacts récréotouristiques, le profilage des usagers et, sauf quelques-unes, sur l'instabilité des rives mais font peu de lien entre les impacts des activités anthropiques et les activités récréotouristiques.(voir l'ensemble des documents en archives à la bibliothèque sur le sujet bien que le document suivant : HQ-ENVI-96-1693 soit un des plus descriptifs). Ces dernières, relèvent peu de la problématique de la cote, mais plutôt du marnage, toutefois la MRC mentionne l'effet négatif du batillage sur l'érosion des berges(DB9.1) un effet loin d'être négligeable vu la popularité croissante ainsi que l'augmentation des activités nautique sur le plan d'eau. Hors le marnage, bien qu'important ne menace pas autant la qualité de l'eau qu'une gestion aussi faible que 357,85m et moins, du niveau du réservoir en période estival, que ce soit par une élévation de la température de l'eau qu'une concentration accrue des nutriments qui favorisent le développement des algues et par conséquent une eutrophisation accélérée du plan d'eau particulièrement en zones peu profondes ainsi quand milieu humide.

Plusieurs secteurs du réservoir, selon les relevés topographiques et bathymétriques du gouvernement, présentent des zones peu profondes avec une faible élévation des rives qui rendent l'écart entre une cote optimale et celle présentement utilisée critique.

Aussi, particulièrement en amont du réservoir, la municipalité y rejette ses eaux usées (sans traitement tertiaire afin d'en retirer la charge chimique), la présence d'un terrain de golf entouré par la rivière Matawin, au niveau du village, suscite également un apport en engrais, herbicide, pesticide. Le développement de la villégiature, en terme de densité et d'intensité à cause de l'aménagement des rives et par leur seule contribution du fait de leurs présences en apport en eaux usées, vient contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau. Que dire également de l'impact de l'intensité des activités nautiques ainsi que de VHR sur les rives en particulier à l'étiage du réservoir.

Ainsi que la présence de plus en plus importante de «maisons flottantes» qui ne sont pas l'objet de contrôle actuellement en regard du déversement de leurs eaux usées.

À titre d'illustration, la spectaculaire disparition, sur vingt ans, de la plage de l'île de Sable (sise au niveau de l'Auberge du Lac Taureau, cette île fait presque figure de barrières entre les deux affluents que sont la rivière du Milieu et la rivière Matawin) sur son versant sud actuellement colonisé par la végétation et qui fût pourtant un des sites les plus recherchés, par les amateurs de plages, vu sont ensoleillement du à son orientation plein sud. Un beau cas où le rehaussement de la température de l'eau sur la partie sud déjà exposée aux eaux en amont par opposition à la partie nord où la profondeur de l'eau est relativement comparable ainsi que son étendue, illustre bien un processus d'eutrophisation important. Le versant nord, comparativement, ayant maintenue davantage son intégrité.

Cet exemple n'est pas un cas unique, mais cela devrait attirer l'attention de ceux qui croient développer un potentiel récréotouristique en milieu, ou près, de milieux fragilisés. Ce qui est troublant, c'est qu'il n'existe actuellement aucune étude qui nous permet de jauger l'état d'équilibre de tout ce milieu artificialisé ainsi que sa capacité de support.

La logique première d'une gestion écosystémique est d'établir qu'il faut, par précaution, maintenir la cote au niveau qui correspond le plus à la naturalisation des rives en se référant à la composition végétale riveraine qui agit comme un indicateur ainsi que des études financées par HQ qui constituent une importante source d'information. Il est primordial de caractériser la naturalisation des rives qui sur une longue période nous permettra de mieux comprendre pourquoi la cote cible doit être rehaussée.

Une gestion de la cote à 358,14 sur une longue période a permis à la rive de se stabiliser d'une certaine façon.

Des végétaux, en particulier le *myrique baumier*, qui croissent à la limite entre l'eau et la terre ferme sont des indicateurs témoins particuliers de cette période.

Les riverains et les commerçants sont tributaires et dépendants de la gestion de la cote telle que pratiquée par HQ. La problématique a stimulé le lien associatif entre, les riverains, au point d'en faire un enjeu proprement environnementaliste, c'est-à-dire justifier une cote qui rejoint un niveau d'eau plus «naturel» tout en satisfaisant, par compromis réciproque, les attentes des commerçants. Cette même dynamique associative a permis de déborder vers des objectifs plus complexes visant à préserver l'intégrité du milieu par des aménagements précis du territoire. D'une association vouée à la régénérescence des rives et à de la surveillance environnementale, ce regroupement pu s'allier à la municipalité pour appuyer sa demande de cote du réservoir pour les périodes estivales dans les premières années (Annexe 1). Il faut signaler ici que toute la bataille s'est jouée par un jeu de stratégie où l'association des riverains s'est faite membre de la Chambre de commerce. Vu les implications communautaires d'une Chambre de commerce locale, par opposition à une Chambre plus importante, comme celle de Montréal, essentiellement à vocation commerciale, l'enjeu en valait la peine. Il faut également souligner le rôle de la MRC Haute-Matawinie qui fut alors un important initiateur et contributeur à la structuration et la mise en place du projet de Parc régional du Lac Taureau.

Ce regroupement pouvait donc participer à toutes les rencontres et échanger avec les commerçants et promoteurs de façon directe. Ces derniers avaient les moyens financiers et l'association, à défaut d'argent, des idées et une autre vitrine. Toutefois, au milieu des années '90, l'attrait du tourisme international vint remettre en question le poids économique de la villégiature par rapport à ce dernier en terme de retombés économiques.

D'une part, la Chambre de commerce a tenté d'imposer une cote à la municipalité qui était celle de ses membres, en laissant croire que c'était le fruit d'un consensus.

De son côté, la société d'État respectait plus ou moins cette compromission en période estivale et curieusement rarement celle qu'elle avait pourtant reconnue pour gérer la cote hivernale supérieure (niveau seuil de 346,0 m) dans le cadre du programme de réensemencement du doré jaune.

Bref, l'arrivée d'un gestionnaire tiers peut raisonnablement susciter des inquiétudes auprès des usagers du réservoir ainsi que ceux plus en aval au niveau de la rivière Matawin. Ceci malgré les engagements proposés par la société d'État.

Par conséquent, le principe de précaution, m'amène à suggérer une cote qui correspond à un cadre de gestion écosystémique(et non seulement récréotouristiques) qui devrait viser un niveau cible de 358,00 +/- 0,2m en place de 357,87+/-0,2m.

D'autant, que les plus récents travaux de modélisation du climat fourni par le Consortium Ouranos¹ bien qu'il documente une plus forte pluviométrie dans le Nord québécois ne posent pas le même cas de figure pour les réservoirs beaucoup plus au sud du Québec. Concrètement, une cote cible de 357,87 en période estivale chaude et sèche se retrouve plutôt gérée autour du niveau de 357,70m, comme ce fût le cas, entre autres, de la fin juillet au mois d'août 2005.

L'actuelle Commission nous offre une occasion exceptionnelle de débattre de la question en dehors du Comité aviseur du Parc régional largement orienté et dominé par les intérêts récréotouristiques du milieu.

¹ D'après M. René Roy du consortium OURANOS, les sites étudiés visaient particulièrement les ouvrages du Nord québécois et l'on ne peut donc pas extrapoler les résultats concernant la pluviométrie aux réservoirs du St-Maurice, selon ce qu'il m'a confié, les secteurs plus au sud sont dans leur ligne de mire en vue de prochaines études de modélisation. D'autre part, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDP) va publier prochainement une étude qui situe ce secteur parmi les zones qui subissent la plus forte augmentation de température, selon les relevés de 52 stations météo réparties à travers le Québec, depuis 1960.

Commentaires

Nous pouvons nous questionner, comme contribuable, sur la pertinence de privatiser les centrales de 50 MW et moins, mener actuellement par le gouvernement. Les économies réalisées par une délégation de gestion au niveau de partenariats privés sous prétexte de ne pas financer d'employés syndiqués et coûteux pour la société d'État sont discutables, si tel est le cas. Par conséquent, nous ne pouvons, comme citoyen, que dénoncer ce projet, comme tous les autres. D'autant, que les équipements ont été entretenus de façon questionnable. Voir, par exemple, le non-gardiennage des lieux et la vétusté d'un bâtiment qui pourtant aurait pu être voué à cette destinée. HQ-Production responsable de la sécurité des équipements, a d'ailleurs défrayé les manchettes récemment à ce sujet. La Société d'État à beau jeu de dire après coup qu'elle n'a pas les moyens d'investir et que par conséquent l'on doit se tourner vers le privé.

Compte tenu de la gestion historique du réservoir, de la réserve que pose l'article 3.3 de l'entente (DB1) dans un contexte où les facteurs climatiques peuvent devenir un déterminant favorisant une plus faible hydraulité, dans un avenir plus ou moins rapproché, en période estivale au niveau d'un réservoir comme celui-ci à cette latitude :

- La cote de 358,0m (+/- 0,2m) devrait être prise en considération par les futurs gestionnaires du barrage en respect d'une nouvelle entente qui se doit de lier Hydro-Québec à un cadre de gestion écosystémique et non récréotouristique.
- Dans la perspective du présent mandat de cette Commission, nous pouvons questionner les risques inhérents à la survenue d'un intermédiaire sur la gestion optimale de cette problématique.

D'autre part, la politique de privatisation des petites centrales, comme le montrent les transcriptions des premiers jours de consultation, dans ce dossier en particulier ainsi que lors d'autres audiences du BAPE, soulèvent plusieurs questions auprès des citoyens en regard de l'orientation économique du gouvernement dans ce dossier. En effet, si cela est payant pour le privé pourquoi cela ne le serait-il pas pour l'État.

Surtout que dans le contexte actuel du Parc régional, l'on peut se questionner sur l'arrimage entre un investissement justifiable qui pourrait amener des retombées économiques locales, à terme, plus importantes dans le cadre d'un projet de l'ampleur de ce type s'il était initié par les fonds publics au lieu du privé.

Le calcul que fait la Société d'État, ici, laisse plutôt perplexes sur la justification d'une telle démarche tant sur le plan économique que de celui de la transparence.

Bibliographie

DA1 INNERGEX II. 2005. *Une minicentrale au pied du barrage. Un potentiel à exploiter -projet intégré à une structure existante*, présentation du projet, 14 novembre 2005, 3p

DB1 *Entente sur la gestion hydraulique du Réservoir Taureau*, intervenue entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, la MRC de Matawinie et Hydro-Québec, 12 novembre 2001, 4p.

DB9.1 MRC DE MATAWINIE. Extrait du *Schéma d'aménagement révisé*, section pertinente concernant le bassin du lac Taureau, 7p.

GDG Environnement ltée. Hydro-Québec, Région Mauricie. 1993. *La communauté de poissons du réservoir Taureau*, 115p.

Ministère de l'Environnement. 1993. *État de l'environnement au Québec, 1992*. Montréal : Guérin. 560p.

Annexe

Quelques dates concernant la gestion hydrique du réservoir Taureau.

- Lors d'une réunion du Conseil municipal de St-Michel-des-Saints du 12 juin 1992 fut adoptée la résolution suivante :
198-1992 «...ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
En référence à la lettre d'entente du 21 juillet 1986 concernant la gestion du réservoir Taureau, le conseil municipal demande à Hydro-Québec d'étendre la période, pour maintenir le niveau du réservoir Taureau à la cote 358,3 M +/- 0.2M, de la St-Jean-Baptiste à la Fête du travail.
La municipalité s'engage à ce que cette demande soit acceptée par la majorité des villégiateurs et entend assurer le leadership pour toutes représentations auprès d'Hydro-Québec en ce qui concerne le développement récréotouristique du réservoir Taureau.
.....ADOPTÉE».
- Le 6 août 2001, dans une lettre adressée au maire de la municipalité de St-Michel-des-Saints, avec copie conforme à M. Jacques Milette, Hydro-Québec, M. Jacques Girardin, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie et M. Yves Gaillardetz, MRC Haute-Matawinie, l'Association pour la protection du Lac Taureau demande que la cote cible de 358,0 +/- 0,2m soit retenue. Suite au Forum du 6 juillet 2001, afin d'accommoder les préoccupations des aubergistes tout en maintenant l'intégrité des rives, ceci apparaissait alors un compromis acceptable en lieu et place de 358,2 +/- 0,2m soumise antérieurement.
- Novembre 2001, adoption de l'entente entre la municipalité, la MRC et Hydro-Québec de l'actuelle cote cible de 357,85 +/- 0,2m. (Voir **DB1**) malgré les réserves et l'entente officieuse obtenue lors de la rencontre du 6 juillet 2001 où étaient pourtant présents tous les principaux acteurs au dossier.
- Par dépit, devant la gestion erratique du niveau d'eau, l'ensemble des regroupements fait front commun devant la présente Commission afin que la Société d'État s'engage à ce qu'elle respecte, au minimum, la cote cible de 357,85 +/- 0,2m, le moins souvent possible dans la marge inférieure sur une longue période en été. Voir, à cet effet, les transcriptions des premières séances de consultations.

Figures (disponibles sur la version papier uniquement)

Fig.1 : La règle limnométrique au quai fédéral (maintenant municipal) avec la cote à 358,0m puis à 358,5m., photo du bas.



Fig.2 : La plage municipale à la cote de 358,0m., partie ouest photo du haut puis photo du bas sur la partie est.



Fig.3 : La plage au niveau de l'Auberge du Lac Taureau à 358,0m



Fig.4 : La plage au niveau de l'Auberge du Lac Taureau à 358,0m (vue en direction de la rivière du milieu).

